Le Tétarot

la page municipale de Colondannes n°11

Janvier 2018

Directeur de la publication:V.Caboche responsable édition: P Elle Crédits photos:V.Caboche F.Porcher L.Caboche P.Elle

Le Tétarot

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

Comme chaque année, je suis ravie de pouvoir vous faire découvrir le Tétarot hivernal. A travers celui-ci, vous pourrez découvrir tous les évènements du 2eme semestre 2017 jusqu'à fin janvier 2018.

Il témoigne toujours de ma volonté de communiquer avec vous, afin de vous informer sur la gestion et la vie communale.

Tout d'abord, l'équipe du conseil municipal se joint à moi pour vous présenter à vous, habitants de la commune, nos vœux les meilleurs.

C'est avec grand plaisir que nous accueillons de nouveaux arrivants sur Colon dannes, par l'achat de maison mais aussi grâce aux locations qui sont proposées.

Les petites communes, telle que la nôtre, se réjouissent d'augmenter un peu plus leur population, évitant ainsi la désertification de nos zones rurales.

Je profite de cette occasion, pour vous annoncer officiellement la fin des travaux de réhabilitation du logement au n° 42 Grande Rue, qui avaient débuté en janvier 2017.

En ce qui concerne les projets 2018, ils sont nombreux. Nous envisageons de poursuivre les travaux de la Vieu Creuse, en installant l'éclairage public. Nous projetons aussi de gros travaux pour la voirie, comme l'accès du chemin de la Fontaine de Pertu, la réfection de la rue de la Martinêche, mais aussi un point très important pour beaucoup d'habitants de Colondannes: le ralentissement de la traversés du Bourg.

C'est un point qui a suscité beaucoup de questions, car la vitesse des véhicules n'a pas été assez ralentie par l'aménagement du Bourg, même si les trottoirs permettent de circuler dans de meilleurs conditions.

Après cette constatation regrettable, et soutenue par le conseil municipal, je suis en mesure de vous confirmer aujourd'hui, que des travaux de rétrécissement de voirie sont prévus afin de ralentir considé-rablement la vitesse des automobilistes, pour la sécurité de tous.

Je vais vous laisser à présent découvrir ce nouveau numéro, et en attendant le plaisir de vous retrouver je vous souhaite une bonne et heureuse année 2018.

Comme le dit Orson Welles, n'oubliez pas que « Le bonheur n'est pas le droit de chacun, c'est un combat de tous les jours », à qui s'en donne la peine.

Bonne lecture.

Votre Maire

Valérie Caboche

Le Tétarot

*** JUILLET ***

Logement n°42 Grande Rue

La fin du chantier approche. Les entreprises se chargent des finitions car les délais doivent être respectés.

A ce stade, le planning des entreprises se bousculent car le chantier possède un mois de retard à cause des adaptations techniques imprévues. Mais l'avancement des travaux poursuit son cours de manière régulière tout de même.

La réalisation des enduits est planifiée pour le mois d'aout.
La pose du coffret et le raccordement de la micro-station (assainissement) est prévu ainsi que la pose de la boite aux lettres.

Le Tétarot

*** AOUT ***

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2016

Pour répondre à la transparence dans la gestion des services publics, un rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable au titre de l'exercice 2016.

Sur l'année 2016, la production maximale des captages d'eau a été de 513 M3/jour en février et la production minimale de 106 m3/jour en décembre.
Les analyses bactériologiques réalisées par l'ARS relèvent 100% de conformité des paramètres en relation avec la santé des consommateurs et 60% de conformité des paramètres témoins du bon fonctionnement des installations.

Les analyses chimiques indiquent une eau acide favorisant la corrosion des canalisations.
Pas de non-conformités relevées pour l'analyse des pesticides et de l'arsenic.

Les frais de prélèvements et d'analyses 2016 s'élèvent à 1858.58€.
La commune poursuit ses efforts pour maintenir l'ensemble du réseau en bon état.
Elle a fait réaliser l'extension du réseau pour desservir les terrains de la Vieu Creuse et décide de ne pas augmenter les tarifs de la vente de l'eau.

Suivi agronomique

La SAUR réalise le suivi agronomique imposé par arrêté préfectoral sur les parcelles incluses dans le périmètre de protection des captages.
Ce suivi s'intéresse particulièrement à la gestion raisonnée de la fertilisation azotée et phosphorée ainsi qu'à l'évolution du taux de nitrates.

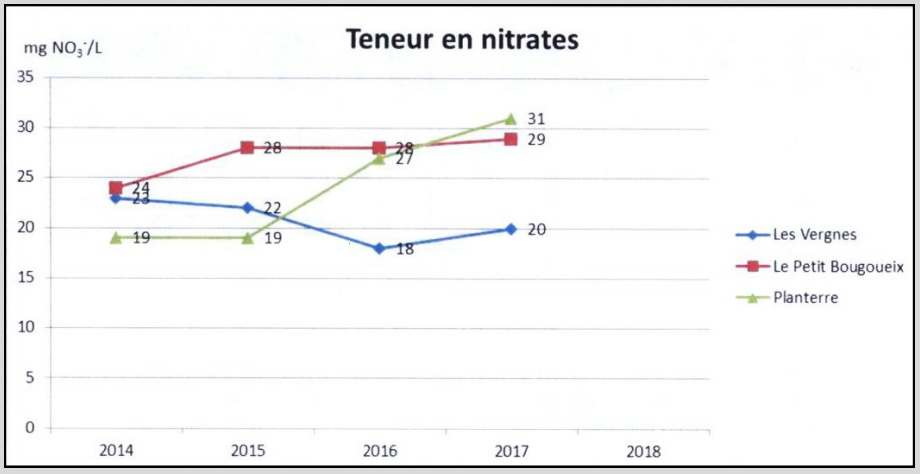

Le recensement des cultures pratiquées sur chacune des parcelles du périmètre de protection rapproché révèle que 35% de la surface est en prairie temporaire et 65% en maïs ensilage.
Les conseils de fertilisation sont transmis aux agriculteurs de même que les analyses du sol.

Le Tétarot

Salle des Loisirs

Lors de sa visite du 24 aout 2017, la sous-commission départementale a conclu que la salle des loisirs ne présentait aucun risque particulier relatif à la sécurité du public.

Elle émis un avis favorable à la poursuite d'exploitation.

***SEPTEMBRE ***

Association Multi-Loisirs

Pour sa 3eme saison consécutive, l'association Multi-Loisirs a organisé son vide-grenier sur la journée du 3eme dimanche de septembre.
Cette fois-ci la manifestation s'est déroulée autour de la salle des loisirs, ainsi qu'à l'intérieur pour ceux qui avaient besoin d'être abrités, car le temps n'a pas été favorable à l'évènement.
Divers objets étaient proposés, de la gravure sur verre à la demande, mais aussi des bougies à l'odeur personnalisée, des enveloppes gagnantes étaient mises en vente et bien d'autres encore, tout cela dans une ambiance conviviale accompagnée d'une bonne odeur de grillades et de crêpes faites maison.

Les logements communaux:

Le logement n°5 rue de la Mairie, a bénéficié de travaux de peinture avant de trouver ses locataires.
Récemment, la nécessité de changer les volets en bois est devenue une évidence. Ils étaient pourris et il a été décidé de les remplacer par des volets roulants.
La municipalité a fait appel à l'entreprise Chaput qui est venue fin septembre, effectuer les travaux d'installation des nouveaux volets roulants, pour un montant de 2114€ HT.

A la suite du départ des locataires en septembre du logement n°9 rue de la Mairie, les élus ont décidé de confier à l'entreprise Joachim, peintre d'Azérables, les travaux de peinture.
Toute l'habitation a été rafraîchie de blanc, en commençant par les chambres, la cuisine/ salle à manger jusqu'à la salle de bain, pour un montant de 5543€ HT.

Le Tétarot

***OCTOBRE ***

Vieu Creuse: Projet d'éclairage public

Lors de la réunion du 31 octobre 2017, le conseil municipal décide de demander le concours technique et financier du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) pour le projet d'éclairage public concernant les travaux d'aménagement des installations d'éclairage public sur la voie « Vieu Creuse » dans le bourg.
Le Maire et son conseil désigne le SDEC comme maître d'ouvrage unique de l'opération en signant la convention de co-maitrise d'ouvrage.
Compte tenu du modèle de luminaire choisi, le devis s'élève à 5105€ HT. Une demande de subvention a été faite à hauteur de 35% soit 1786€ HT.

Logement n°42 Grande rue

Depuis janvier 2017, les travaux ne cessent de s'enchaîner afin de restructurer le logement au n°42 Grande rue.
Le chantier est officiellement terminé depuis le 31 octobre 2017. Des annonces ont été diffusées pour la location.

Considérant l'état du logement totalement neuf et parfaitement isolé,
Considérant la superficie du logement et de ses annexes,
Considérant le montant des loyers pratiqués dans la région,

Le conseil municipal décide de fixer le loyer à 450.00€ par mois.
Celui-ci sera révisé chaque année au 1er juillet en fonction de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers.
Un dépôt de garantie égal à un mois de loyer sera demandé au locataire ainsi qu'un tiers qui devra se porter caution en garantissant l'exécution des obligations du contrat en cas de défaillance éventuelle.

Le Tétarot

Auberge du Prieuré

Il y a 1 an de cela, Mme Gaubusseau et sa famille s'étaient installées à Colondannes afin de pouvoir exercer leur activité de restaurateur au sein de notre commune, dans l'Auberge du Prieuré appartenant à la municipalité.
Durant cette année d'essai, le Maire et ses élus, malgré leur soutien et leur investissement, ont pu constater malheureusement que Mme Gaubusseau ne tenait pas ses engagements de départ.
Après délibération, le conseil décida de résilier le bail.
A la suite de ce départ, des travaux de peinture ont été prévus dans le logement au-dessus.
Le démoussage de la toiture a été réalisé (2419€ TTC) courant novembre 2017, ainsi que le remplacement de la gouttière

Hommage à un conseiller municipal

Lors de la réunion du conseil municipal du 31 octobre 2017, madame le Maire a rappelé qu'une année s'était écoulée depuis le décès de Patrick Catteau, conseiller municipal.
Afin de garder le souvenir de cet homme dévoué pour sa commune, madame le Maire a souhaité faire une minute de silence en son honneur.

Conservation des archives anciennes

Le conseil municipal, lors de la session ordinaire du 31 octobre 2017, a décidé d'accepter la conservation dans les locaux de la mairie des registres de l'état civil de plus de cent vingt ans et de tous les autres documents de plus de cinquante ans n'ayant plus d'utilité administrative et destinés à être conservés à titre définitif.

La déclaration a été transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le Tétarot

***NOVEMBRE ***

Pose d'une borne à incendie

Suite au contrôle du Service Départemental Incendie (SDIS23), un poteau d'incendie a été installé à l'intersection de la route de Naillat et la rue principale du bourg D951.
Les travaux qui comprennent le raccordement, l'installation, le calage, l'enrobé...etc. ont été effectués par EBL.
La facture s'élève à 3267.34€ HT.

Demande DETR 2018 (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux)

En novembre, le conseil municipal sollicite des subventions réparties sur plusieurs projets prévus pour 2018.
Dans l'ordre des souhaits:

-Voirie
Traversée du bourg…… . 30 654.40€ HT
Réfection rue de la Martinêche……. 5209.20€ HT
Chemin de la Fontaine de Pertu…… 2362.60€ HT
38 226.20€ HT
Demande subvention 35%..... 13 379.00€

-Cimetière: jardin du souvenir…….... 8077.20€ HT
Demande de subvention 35%……..… 2827.00€

-Parking Handicapé mairie……..… 4952.20€ HT
Demande de subvention 35%……..… 1733.00€

-Extension Atelier communal……..……102 300.00€ HT
Demande subvention 40%.....40 920.00€

-Eclairage public Vieu Creuse…… 5105.00€ HT
Demande de subvention 35%..... 1786.00€

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA DETR
Dotation d'équipement des territoires ruraux

11 novembre:

Cérémonie présidée
par M. Maridet Jean Noel,
1er adjoint

Le Tétarot

DECEMBRE

Marché de Noël:

Pour leur 1er marché de Noël, l'association « Tétarot Animation » était satisfaite du résultat, c'est pour cela que l'idée fût renouvelée en décembre dernier.

L'ambiance conviviale était présente autour des stands qui proposaient diverses idées cadeaux.

Afin de couronner l'atmosphère de Noël, des boissons chaudes ainsi qu'un repas fait maison étaient proposés sur place.

Actes d'incivilité

Malgré l'investissement de tous les élus et de certains habitants de la commune, concernant la décoration de Noël , nous déplorons le vol de décorations sur le sapin de décembre 2016 à l'entrée du bourg en provenance de la Souterraine. C'est pour cette raison qu'il n'y en a pas eu en 2017.

Malheureusement ces actes ne cessent pas, cette année il y a encore eu des dégradations de guirlandes lumineuses sur la place de l'église mais aussi de certaines décorations disposées sur les poteaux.

C'est ainsi que certains manifestent les sentiments généreux et bienveillants de l'esprit de Noel!

janvier

Vœux 2018, repas des anciens

Cette année, dimanche 21 janvier à 11h30 à la salle des loisirs, madame le Maire présentait ses vœux aux habitants de la commune. Dans sa déclaration, elle cita les travaux passés ainsi que les projets programmés pour 2018.

Elle profita du moment, pour exprimer ses remerciements envers son conseil municipal toujours actif à ses côtés, aux agents communaux pour leur investissement au sein de la commune, ainsi qu' à ceux qui participent activement à l'animation et à la vie du territoire, mais aussi à tous les signaleurs qui permettent le passage des courses cyclistes dans notre commune, en toute sécurité.

Ensuite, un buffet d'amuses bouches accompagnés du verre de l'amitié a été proposé aux invités, suivi d'un repas confectionné par le traiteur de la Saunière Mr Le Costoec, offert aux anciens, par la municipalité.

Comme tous les ans, la commune offre aux personnes de plus de 80 ans inscrites sur la liste électorale de Colondannes, et qui ne peuvent se déplacer pour le repas des anciens, un colis garni.

En plus de la joie d'offrir, ce geste permet de partager un moment convivial pour ces fêtes de fin d'année.

Le Tétarot

Manifestations à venir: 1er semestre 2018

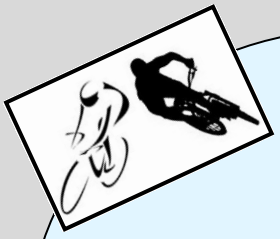

COURSES CYCLISTES:

Samedi 10 mars 2018
Course Le Poinçonnet– Limoges

Mercredi 4 avril 2018
37eme course
Tour du Canton du Pays Dunois
Départ et arrivée dans la commune d'Azérables.

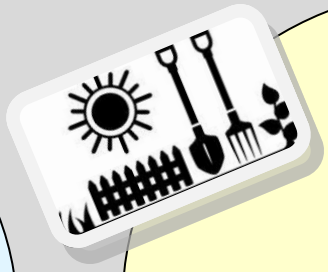

MANIFESTATIONS
organisées par les
TETAROT ANIMATION,
à la salle de loisirs

Dimanche 15 avril 2018
Vide –dressing

Dimanche 27 mai 2018
Foire aux plants

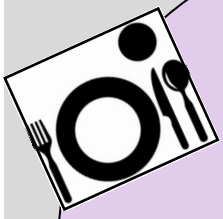

MANIFESTATIONS
organisées par le
COMITE DES FÊTES,
à la salle de loisirs

Samedi 10 mars 2018
Choucroute

Samedi 7 juillet 2018
Barbecue

MANIFESTATION
organisée par la
MUNICIPALITE,
à la salle de loisirs

Samedi 17 février 2018
Vidéo-goûter
Thème: rétrospective repas des Anciens à partir de 1993.
Pensez à signaler votre présence à la mairie

Conservatoires d'espaces naturels

La sortie nature 2017 ayant été annulée en raison d'une météo défavorable, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) qui œuvre pour la sauvegarde du site des Combes de la Cazine, va organiser une sortie nocturne sur le site en juin 2018. Nous ne manquerons pas de vous informer de la date précise ultérieurement, au moyen de flyers distribués dans vos boites aux lettres.

Le Tétarot

Association Communale de Chasse Agréée de COLONDANNES (ACCA)

Mot du Président, Monsieur JAUBOIS Bernard :

« Au nom de l'ACCA de Colondannes, je voudrais vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne année 2018.
Nous remercions la municipalité de nous avoir proposé cette page sur le « Tétarot ».
Nous profitons de ce bulletin pour remercier tous les agriculteurs de la commune pour leur patience et leur compréhension en ce qui concerne les dégâts aux cultures provoqués par une très forte augmentation de la population de sangliers.
Notre ACCA compte 24 chasseurs cette année.
13 sangliers ont été prélevés et notre quota de chevreuils est en cours de réalisation.
En même temps, nous essayons de réguler au mieux la sauvagine (renards et blaireaux en particulier)
Notre entente avec l'ACCA de ST Leger Bridereix fonctionne toujours très bien.
Nous avons également validé cette année la candidature de Sandrine Couthier en tant que garde communal.

Le Président, JAUBOIS Bernard

Garde-Chasse Particulier sur la commune de Colondannes :

Commissionnée par le président de l'ACCA, Mr Jaubois Bernard, et après avoir suivi les formations juridiques et techniques nécessaires, **Madame COUTHIER Mio – Sandrine** est agréée par le Préfet de la Creuse, en qualité de **garde-chasse particulier du territoire cynégétique de l'ACCA de Colondannes** pour constater tous délits et contraventions dans le domaine de la chasse prévu par le Code de l'Environnement.

« Mes missions, qui consistent à faire respecter les règlements en matière de chasse sur Colondannes, sont de plusieurs ordres :
Associatives : respecter les statuts, le règlement intérieur et le règlement de chasse,
Techniques : détruire les nuisibles, surveiller le territoire, être attentive à la sécurité à la chasse pour le bien-être et l'épanouissement de tous dans la commune et dans le respect du gibier.
De police judiciaire : surveiller et relever les infractions à la police de la chasse
De contrôles : des particuliers, chasseurs ou non (cas de divagations de chiens par ex).
Certes, j'ai toujours privilégié le dialogue, la prévention et le respect de chacun. L'intérêt est que les Colondannois (ou Tétarots) vivent en harmonie au sein de la commune, entre les chasseurs et les non-chasseurs. »

L'offre gratuite comprend :
- Inscription à l'examen du permis de chasser
- La formation théorique et pratique pour réussir l'examen du permis de chasser
- La validation annuelle du permis de chasser
- L'assurance responsabilité civile du nouveau chasseur et de ses chiens
- L'accès à un ou plusieurs territoires de chasse
- L'accueil et l'accompagnement pour les premiers pas en action de chasse
- L'abonnement à la revue « Chasseur en Nouvelle Aquitaine »
- L'aide et le conseil pour l'équipement matériel du nouveau chasseur.

Conditions requises :
- Avoir au minimum 15 ans pour s'inscrire
- Habiter en Creuse
- Réussir l'examen du permis de chasser

Le Tétarot

Communauté de Communes MONTS ET VALLÉES OUEST CREUSE

Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse : une première année déjà décisive.

Mesdames, Messieurs,

Au 1er janvier 2017 ce sont 3 communautés de communes et un syndicat mixte qui se sont regroupés pour former une seule et même entité : Les Communautés de communes du Pays Dunois, Pays Sostranien et de Bénévent Grand-Bourg devenues depuis, la **Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse**.

Nourrie par de nouvelles compétences, la Communauté de communes travaille sur une harmonisation de ses interventions tout en travaillant sur un projet de territoire cohérent pour ses habitants, qu'ils soient de Saint Maurice la Souterraine, Chéniers, Saint Sébastien ou Châtelus le Marcheix.

Depuis le 17 janvier 2017 ce sont 13 vice-présidents et 3 conseillers communautaires délégués issus des 43 communes membres, désignés pour exercer les compétences des 3 anciennes collectivités qui m'accompagnent dans ce nouveau chapitre du territoire à la fois complexe et prometteur.

Tout au long de leur première année de fonctionnement, les services se sont attachés à poursuivre les actions engagées par les précédentes collectivités tout en se projetant vers l'avenir pour faire de l'Ouest Creuse, un territoire dynamique.

A ces nombreux changements, s'est ajouté une situation terrible pour notre territoire et au-delà : le licenciement massif des employés de GM&S Industry. La mobilisation des élus du territoire qui a accompagné celle des salariés et leur famille a permis d'attirer l'attention des plus hautes instances de l'Etat sur la situation insoutenable dans lequel les salariés se trouvent. Les initiatives relatives au plan de redynamisation de la Creuse prises sur l'ensemble du département ces dernières semaines, sont la conséquence du combat que les élus communautaires de l'Ouest Creuse ont mené ces derniers mois.

La Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, a, dès sa création, mis en place de nombreux projets devant contribuer au développement, je pourrais vous citer pêle-mêle :

- L'harmonisation de la fiscalité pour l'ensemble des contribuables du territoire qui était une obligation. Les prochaines années verront de légères augmentations chez certains particuliers et de légères baisses chez d'autres afin de se rejoindre d'ici 2020 ;
- La fusion des offices de tourismes du territoire et la conduite d'une politique sur le développement des activités de pleine nature en lien avec tous les partenaires et professionnels du tourisme ;
- Le développement d'un projet de santé avec la mobilisation des professionnels de santé ayant pour objectif la création de 2 maisons de santé pluridisciplinaires labellisées et de deux antennes (La Souterraine / Fursac et Marsac / Le Grand Bourg) ;
- Un réseau de résidences intergénérationnelles devant contribuer à revaloriser et redynamiser les communes du territoire. Elles se situeront à Fleurat et Arrènes dans un premier temps ;
- L'extension du périmètre d'intervention du Centre Culturel Yves Furet à l'ensemble de la Communauté de communes dans le cadre de son programme des « Petites Scènes » ;
- L'harmonisation des tarifs du Centre Aquatique basé à La Souterraine pour tous les habitants du territoire. Désormais que l'on soit de Saint Goussaud ou de Crozant, tout le monde sera à la même enseigne ;
- La réhabilitation de la salle « La Palestel » à Dun-le-Palestel, mais aussi l'Espace Monet-Rollinat à Fresselines dans l'écrin de La Vallée des Peintres, qui nous offre une visibilité importante.

De nombreux autres chantiers sont conduits par le Communauté de communes comme la poursuite du développement des infrastructures pour la Montée en Débit Internet et la Fibre Internet chez l'habitant. Le soutien aux entreprises à travers les Zones d'Activités Economiques et aux entrepreneurs du territoire. Le développement du réseau de lecture publique et l'harmonisation des actions concernant l'enfance et la jeunesse.

La liste est encore longue mais elle témoigne de l'importance et de l'influence des Communauté de communes qui sont des acteurs majeurs du devenir de la ruralité. Au cours des prochains mois, les élus communautaires devront faire des choix sur les compétences qu'exercera la Communauté de communes à l'avenir. Certaines, exercées par une seule ancienne collectivité, seront soit, étendues à l'ensemble du territoire, soit rétrocédées aux communes.

Le travail quotidien des différents services municipaux avec ceux de la Communauté de communes nous permettra de continuer à œuvrer au développement du territoire de l'Ouest Creuse, malgré le doute et les difficultés du moment, pour construire une collectivité d'avenir au plus près des besoins de ses habitants.

Je vous souhaite, Mesdames et Messieurs une très bonne année !

Etienne Lejeune,
Président de la Communauté de communes
Monts et Vallées Ouest Creuse

Le Tétarot

INTERCO: BABY –SITTING

Un réseau Babysitting va être mis en place par La Palette à Dun le Palestel.
Ce réseau s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans, qui habitent le territoire dunois et souhaitant faire du Babysitting.
Des ateliers obligatoires sont organisés les 12 et 13 février 2018 afin d'approfondir les connaissances en matière de Babysitting, avec l'intervention de la PMI et de l'UFOLEP (pour la formation PSC1). De plus des mises en situations seront proposés, visite du centre de loisirs, de la crèche.

Un livret base de données, avec les coordonnées des baby-sitters du territoire sera mis à disposition des parents. Les baby-sitters y seront référencés après leur participation aux ateliers.
L'inscription à ces ateliers se fait auprès de La Palette par téléphone au 05.87.66.00.00. La fiche d'inscription peut être envoyée par mail ou retirée à La Palette, **jusqu'au 2 février 2018.**

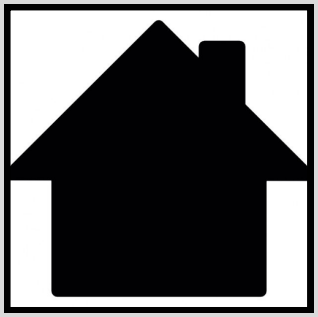

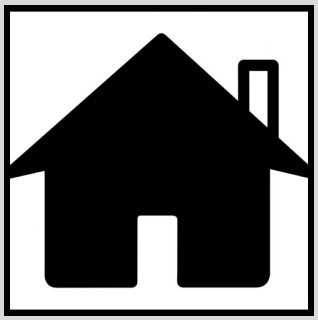

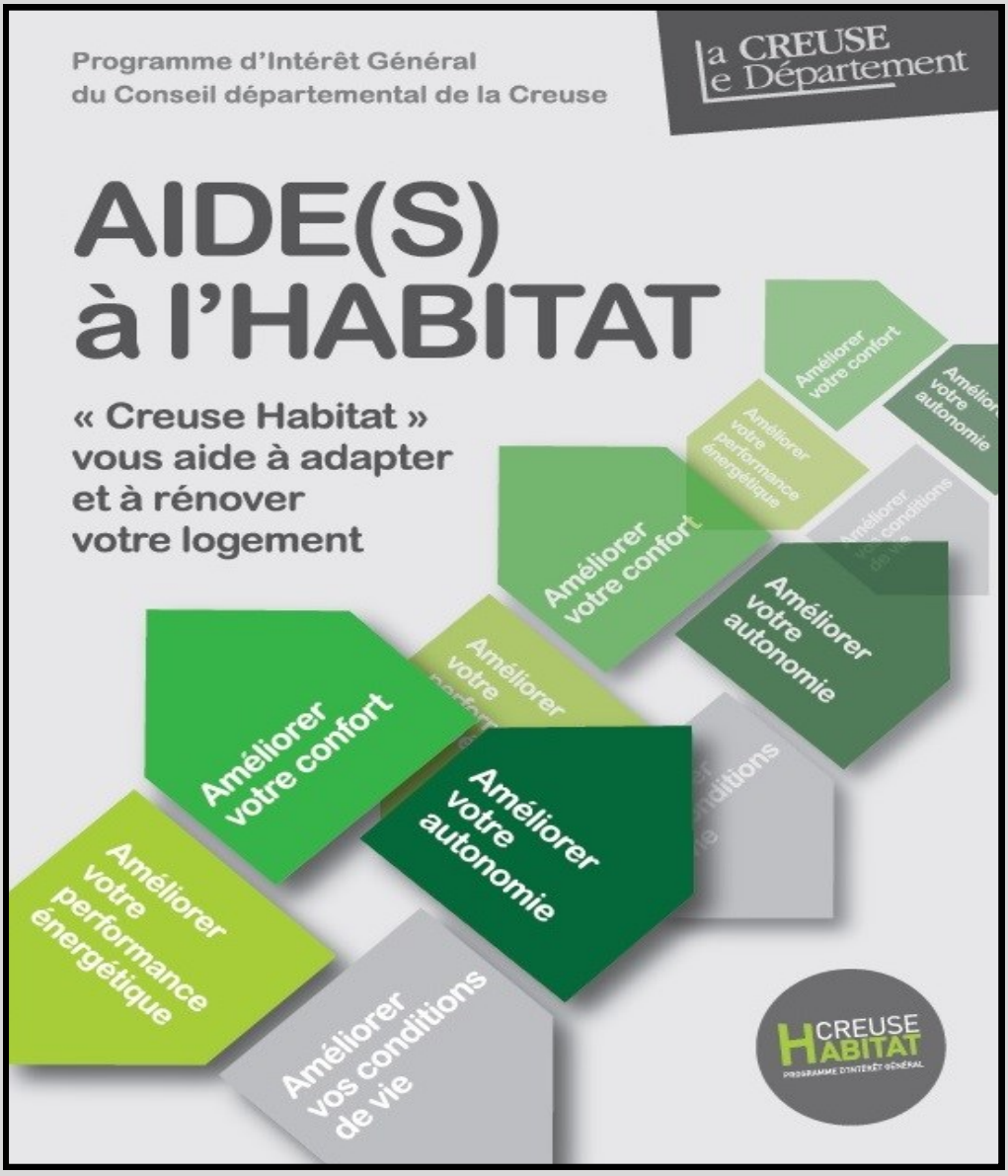

Le Tétarot

L'État simplifie mes démarches

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration) ;
- d'une demande de changement d'adresse ;
- de demande de changement de titulaire ;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur ***https ://immatriculation.ants.gouv.fr*** et je suis les étapes proposées :

☑ Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
☑ Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
☑ Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
☑ En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
☑ Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
☑ **Dans le cas d'une cession**, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic !

Le Tétarot

L'État simplifie mes démarches

le permis de conduire à portée de clic !

- ☑ Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- ☑ Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- ☑ Je me rends sur *https://permisdeconduire.ants.gouv.fr*
- ☑ Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- ☑ En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- ☑ En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- ☑ Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- ☑ Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic !

Le Tétarot infodéchets

évolis 23 SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

LA FILIÈRE CYCLAMED

Les médicaments sont utiles, ne les rendons pas nuisibles !

C'est chez vous que commence le circuit des déchets de médicaments : devant votre armoire à pharmacie, **triez vos Médicaments Non Utilisés (MNU), périmés ou non**. Mettez d'un côté les emballages et notices à déposer dans votre bac pour les emballages recyclables, et de l'autre **les médicaments mis dans un sac à déposer auprès de votre pharmacien**.

Votre pharmacien récupère vos déchets médicamenteux et les place dans des cartons spécialement prévus pour la collecte des médicaments via la filière Cyclamed. Une fois pleins, les grossistes en médicaments les déposent dans des containers sécurisés dans des établissements de répartition. Un transporteur est contacté qui se charge de les emmener jusqu'à une usine d'incinération. Ils y seront détruits, en toute sécurité. Les MNU sont **incinérés à des fins de valorisation énergétique** : l'énergie produite sert à éclairer et/ou chauffer des logements.

Pour rappel, il ne faut en aucun cas jeter vos médicaments dans la poubelle, l'évier ou les toilettes, à cause du risque de pollution de l'eau ou des sols. Sur le territoire d'Evolis 23, encore 5%* du bac d'Ordures Ménagères est composé de déchets qui auraient dû être déposés sur d'autres collectes (déchèteries, bornes à textile), et parmi lesquels on trouve des médicaments… Utilisez la filière Cyclamed !

Qu'est-ce que la filière Cyclamed ?

Cyclamed est une association agréée par les pouvoirs publics, qui a pour mission de collecter et de valoriser les Médicaments Non Utilisés (MNU) à usage humain, périmés ou non, rapportés par les patients dans les pharmacies. Cet éco-organisme est financé via les laboratoires pharmaceutiques en fonction du nombre de boîtes de médicaments mis sur le marché.

Le chiffre clé 63%

C'est la performance de collecte des MNU en 2016,
par rapport au gisement existant de médicaments mis sur le marché en France.

**caractérisation du bac d'Ordures Ménagères réalisée en 2015*

Pour en savoir plus rendez-vous sur www.cyclamed.org/

Le Tétarot

Pour information:
Réunion publique sur la TARIFICATION INCITATIVE des déchets

SALLE DES LOISIRS A COLONDANNES
MERCREDI 31 JANVIER à 18H30

Gestion des déchets : Top départ pour la Tarification Incitative !

En janvier 2019, la Tarification Incitative (TI) sera mise en place sur votre commune. Aussi, dès le printemps 2018, le déploiement des moyens techniques et logistiques va être fait auprès des usagers.

« Votre bac change ! » et votre commune est concernée !

Au printemps/été 2018, vous allez recevoir la visite d'Ambassadeurs accrédités par Evolis 23 pour ***une enquête de terrain en vue du changement prochain de vos moyens de collecte***.

L'objectif : recueillir vos besoins (volume des bacs d'ordures ménagères et de recyclables), repérer les éventuelles difficultés (de stockage, points de présentation...), préparer la phase de distribution des bacs, constituer une base de données précise* et vous informer largement sur ce nouveau dispositif. Les bacs vous seront ensuite livrés à partir de mi-septembre 2018.

La TEOMi en quelques mots...

- c'est la ***Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi)***,
- elle a pour objectif d'***inciter les usagers à réduire leur production de déchets*** et de mieux trier.
- c'est un levier d'action efficace pour ***responsabiliser les habitants dans la gestion de leurs déchets.***

- **une part fixe** : pour financer les charges de fonctionnement du service déchets
- **une part variable** : ***en lien direct avec l'utilisation réelle du service***. C'est sur cette part variable que vous pourrez agir et être reconnu comme étant un usager vertueux.

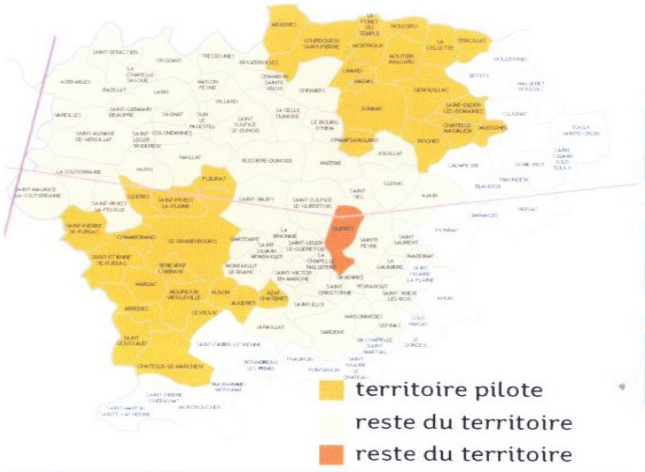

Les phases du projet

Territoires pilotes (CCPCM, CCBGB)

2017	2018	2019	2020	2021
> information des usagers > enquête de dotation > livraison des bacs	> début du nouveau service > test «à blanc»	> mesure réelle du service	> 1er avis de TEOMi	> 2nd avis de TEOMi

Territoire du milieu

2017	2018	2019	2020	2021
	> information des usagers > enquête de dotation > livraison des bacs	> début du nouveau service > test «à blanc»	> mesure réelle du service	> 1er avis de TEOMi

Guéret

2017	2018	2019	2020	2021	2022
		> information des usagers > enquête de dotation > livraison des bacs	> début du nouveau service > test «à blanc»	> mesure réelle du service	> 1er avis de TEOMi

Pour en savoir plus, contactez la
Ligne Info Déchets au 05 55 89 86 06 ou rendez-vous sur le site Internet
www.evolis23.fr

*déclaration CNIL n°2037203v0 du 27/02/17, en respect de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 qui encadre la mise en œuvre des fichiers ou des traitements de données à caractère personnel qu'ils soient automatisés ou manuels.

Le Tétarot

Bulletin de Santé du Végétal
Nouvelle-Aquitaine
Jardins, espaces végétalisés et infastructures

N°09
Bilan 2017
19/12/2017

Edition Nouvelle-Aquitaine hors littoral
Départements 16/19/23/24/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur Formulaire d'abonnement au BSV

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE NOUVELLE-AQUITAINE

Animateur filière
Anna LABARRE
FREDON Limousin
anna.labarre@fredon-limousin.fr

Directeur de publication
Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée. Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures - Edition Hors littoral N°8 du 20/10/2017 »

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

BSV Bilan - Ce qu'il faut retenir

Ravageurs

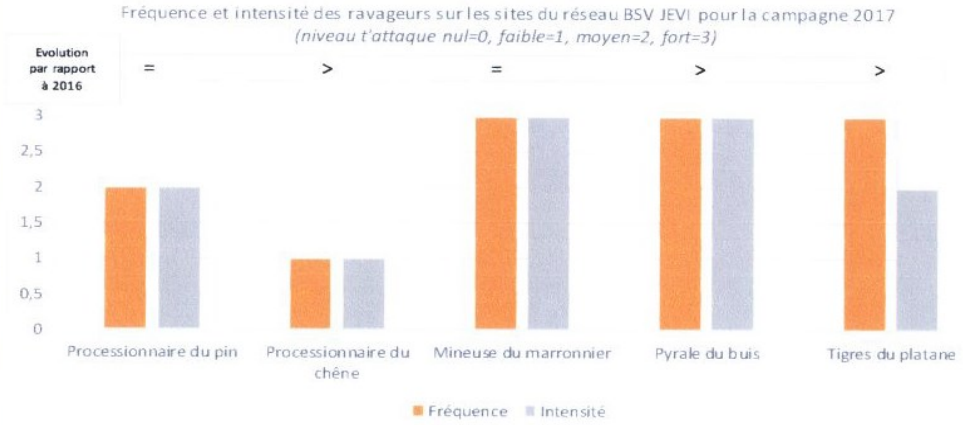

- **Autres chenilles défoliatrices** : hyponomeutes et teignes observées, pression faible
- **Pucerons** : régulation avec auxiliaires naturels
- **Cynips de l'églantier** : risque faible. Galles peu nombreuses.
- **Frelons et guêpes :** frelons asiatiques bien présents

Espèces exotiques envahissantes

- **Renouées asiatiques** : nombreux signalements
- **Balsamines** : présence importante signalée en Corrèze

Flore spontanée, plantes de rue

- **Chélidoine et Lampsane** : développement modéré

Bulletin de santé du végétal ÉCOPHYTO

Le Tétarot

Tarifs des photocopies en mairie

Format A4: **0.20€**
Format A4 recto-verso et A3: **0.30€**
Format A3 recto-verso: **0.50€**

Location de la salle des loisirs

Gratuite pour les associations ayant au moins un membre habitant sur la commune
Associations extérieures: **100€**
Habitants de la commune: **100€**
Habitants extérieurs à la commune: **220€**

* *Location de vaisselle (par couvert):*

Associations de la commune: gratuit
Habitant de la commune: **0,50€**
Extérieur à la commune: **1,00€**
Caution : **500€**

* *Participation aux charges*:

0,40€ /kWh

* *Nettoyage de la salle:*

Le nettoyage de la salle peut être fait par les services municipaux pour un forfait de **80€**

* *Désistement*

En cas de désistement moins de 15 jours avant la date prévue, **30%** du prix de la location sera demandée.
L'état des lieux d'entrée est fait le vendredi entre 12h et 12h30 celui de la sortie le lundi entre 12h et 12h30.

Tarifs du cimetière

* ***Concessions***

Le prix du mètre carré de terrain du cimetière communal concédé à titre de concession trentenaire s'élève à **51,00€.** Pour les concessions cinquantenaires, le tarif est de **71,50 €** le m2.

* ***Caveau communal***

Les montants d'occupation du caveau provisoire communal sont fixés à :
3 premiers mois: gratuit
De 3 à 6 mois: **25,00 €** par mois
Au-dessus de 6 mois: **51,00€** par mois
L'occupation de ce caveau provisoire est limitée à un an.

* ***Columbarium***

Durées et tarifs d'attribution des cases :
15 ans : **714 €**
30 ans : **1224 €**
50 ans : **1734 €**

* ***Dispersion des cendres***

La taxe de dispersion des cendres dans l'espace aménagé à cet effet dans le cimetière communal est de **41,00 €**

Tarifs de l'eau

Abonnement annuel : **100.00€**
Consommation:
- tarif été: 1.40€/m3
- tarif hiver: de 1 à 100m3 = 0.75€/m3
<100 m3 = 0.70€/m3

Le Tétarot

Un souvenir de notre commune...

La batteuse: Dur travail pour les hommes qui recommençait au petit matin, de façon plus ou moins continue pendant la période des battages, en aout et septembre, plus ou moins tôt selon les années. Les femmes avaient le droit d'approcher, seulement pour distribuer les boissons et pour prendre la photo.
Le travail des femmes commençait l'avant-veille de la batteuse. Car il fallait préparer le repas mais aussi la salle avec « les tables de batteuse » où mangeraient les hommes.

MOTS CACHES

E	L	O	C	E	L	L	I	U	G	I	A	A
N	C	R	C	R	I	O	L	U	O	C	D	R
I	I	A	I	E	B	M	O	L	P	R	U	S
A	M	V	P	C	A	N	O	R	E	P	E	E
R	E	I	C	A	L	G	N	T	S	V	G	H
O	S	N	R	E	H	C	O	R	E	E	A	C
M	C	A	B	U	E	L	L	N	R	R	S	I
E	T	E	R	C	T	U	L	S	A	S	S	N
E	T	I	A	F	E	S	A	N	C	A	A	R
E	G	R	O	G	R	E	B	V	O	N	P	O
D	E	N	T	N	A	S	S	E	R	T	E	C
T	E	M	M	O	S	E	R	U	S	S	I	F
E	C	A	F	E	E	N	I	M	E	H	C	P

AIGUILLE
SURPLOMB
CORNICHE
CHEMINEE
FISSURE
VERSANT
PASSAGE
RESSANT
COULOIR
GLACIER
MORAINE
EPERON
BALLON
ROCHER
SOMMET
ADRET
PITON
SERAC

RAVIN
CRETE
FAITE
GORGE
ARETE
NEVE
CLUSE
UBAC
CIME
DENT
FACE
COL
PIC

MONTAGNE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

Lundi ……..9h à 12h
Mardi……...9h à 12h
Mercredi ……..14h30 à 17h30
Jeudi …….14h30 à 17h30
Vendredi ……....9h à 12h

Nous contacter:
tel et fax: 05.55.89.00.36
mairie.colondannes@wanadoo.fr